



Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

17 octobre 2011

Protection contre les crues du Rhône Numéro spécial «zones de danger» du magazine rhone.vs

(IVS).- Le magazine d'information sur la 3^e correction du Rhône « rhone.vs » présente le plan des zones de danger d'inondation du Rhône mis à l'enquête publique cet été. Ce nouveau numéro est distribué à la population ces jours.

Connaître le danger pour mieux se protéger

Le Président du Gouvernement et chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement Jacques Melly rappelle dans l'éditorial du rhone.vs que les autorités ne peuvent pas ignorer le danger ; qu'il est de leur responsabilité d'en informer la population pour ne pas perdre la mémoire du risque qu'avaient nos aïeux.

Il est particulièrement nécessaire de réglementer les constructions en prenant en compte ce danger, afin d'éviter que les personnes ne se mettent en difficulté. Heureusement, grâce à une approche cantonale spécifique acceptée par la Confédération, il est possible de continuer à bâtir sur une grande partie des terrains situés en zone de danger élevé, moyennant le strict respect de plusieurs conditions cumulatives. Cette dérogation à la règle générale d'interdiction de bâtir en danger élevé est une exception en Suisse. Des centaines d'hectares de zones à bâtir sont concernées.

Un plan des zones de danger nécessaire pour gérer le territoire

Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, souligne notre responsabilité première de tenir compte des danger naturels dans l'aménagement du territoire. Le Grand Conseil a fixé des objectifs tels que l'inventaire de ces dangers en vue de leur prise en compte dans les plans communaux d'affectation. Le chef du DEET rappelle que les crues du Rhône menacent une partie déterminante de notre économie cantonale et que le chantier de la 3^e correction contribue à la prospérité économique du canton par une sécurisation de la plaine, condition cadre indispensable à tout développement territorial et économique.

Des informations détaillées

Le public intéressé ou concerné par les zones de danger d'inondation du Rhône trouvera les informations sur le site internet www.vs.ch/rhone via le lien « zones de danger » : à disposition, les plans, ainsi que les règles de constructions et les réponses aux questions les plus fréquentes. Il est possible d'imprimer des plans spécifiques et de connaître le niveau d'inondation en un point précis.

Personnes de contact

Le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 33 00.

Le chef de la section Protection contre les crues du Rhône, Tony Arborino - 078 648 81 51